Comité de Restructuration du Vignoble en Val de Loire – Centre
Château de la Frémoire - 44120 VERTOU Tél : 06 50 69 10 50 ou 06 31 41 35 84
Mail : aurelie@comitepcrloire.com Site : http://restructurationvignobleloire.unblog.fr

DOSSIER INSCRIPTION RESTRUCTURATION INDIVIDUELLE
Campagne 2025-2026

Numéro CVI/EVV de l'exploitant :

Numéro SIRET :

Nom, Prénom : _____

Dénomination sociale : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Nom de la personne à contacter : _____

Téléphone :…… Portable : ……

E-mail :……@……
en fournissant mon adresse, j'accepte de recevoir par mail les newsletter du comité, dans le cas contraire, merci de cocher cette case ☐

Codes d'accès Vitiplantation / Vitirestructuration : (pour pouvoir vérifier les droits disponibles)

Identifiant : …… Mot de passe : ……..

Superficie prévisionnelle de plantation campagne 25/26 : ……. ha + Programme détaillé à remplir en page 2

Ce formulaire a pour objectif d'analyser votre projet pour déterminer si vous avez intérêt ou non de rentrer dans le dispositif de prime à la restructuration du vignoble.
Des documents complémentaires vous seront transmis par la suite.
Il n'y a donc aucun règlement à effectuer pour le moment.

Fait à

Le

Signature

Document à retourner avant le 30 novembre 2025

de préférence par mail : aurelie@comitepcrloire.com

ou par courrier : Comité Restructuration – Château de la Frémoire- 44120 VERTOU

PROGRAMME DE PLANTATION CAMPAGNE 2025/2026 - à remplir

N° CVI :…….. **Raison Sociale : ……**

Détail des plantations prévues (à remplir obligatoirement)						Action de restruc-turation (1)	Droits de plantation utilisés							
			Ecartement				Replantation Anticipée (oui/non)	Année arrachage (réalisée ou à venir)	Référence cadastrale	Surface	Cépage	Ecartement	
Référence cadastrale	Surface	Cépage	entre rang	entre pieds	Nom de l'AOC ou IGP							entre rang	entre pieds
SURFACE TOTALE								SURFACE TOTALE					

(1) Type d'actions éligibles : indiquer le code correspondant dans la case

RVP = Reconversion variétale par plantation : changement de cépage par rapport au droit utilisé

RMD = Replantation d'une vigne avec modification d'au moins 10% de la densité.

RL : relocalisation (uniquement en cas de re délimitation sur certaines appellations-cf notice d'information)